

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du Tarn

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

### Séance du 20 mars 2026

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à vingt heures,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR Thierry, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 27.

Date de la convocation : 16/03/2026

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME BOUSQUET Audrey (Procuration de M. ROUSSEAU Lionel), M. HEIM Philippe, MME BENSETTI Nawel, M. MEDALLE Henri, MME LAGHZAOUI Nawal, M. DUPUIS Alain, MME BARTHE DELANOË Anne-Marie, M. LAHAYE Guillaume, M. JOUANY Claude, MME VERGNES Brigitte, M. TROUCHES Michel, M. CHABRIDON Olivier, MME PECCOLO Anabelle, MME TEIXEIRA FERNANDES Sylvie, M. COSQUER Cyril (Procuration de MME DAMOISON-MONTEILS Céline), MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline, MME AILLOS Hélène (Procuration de M. JUNIOT LEVY Yoann), M. CUPOLI Michel, M. GOUTY Michel, MME MENOUE AMIEL Josiane, MME NOUVEL Nathalie, MME LAROCHELLE Muriel, M. COQUELET Christophe.

Date d'affichage : 16/03/2026

Absents excusés : M. ROUSSEAU Lionel (Procuration à MME BOUSQUET Audrey), M. JUNIOT LEVY Yoann (Procuration à MME AILLOS Hélène), MME DAMOISON-MONTEILS Céline (Procuration à M. COSQUER Cyril).

Secrétaire : M. TROUCHES Michel.

### **N° DEL2026-21 : Détermination des deux délégués titulaires au Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn SDET.**

- **Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33 ;
- **Vu**, les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET), en vigueur depuis le 3 octobre 2016 ;
- **Considérant** qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs ;
- **Considérant** que l'article 7.2.1.1 des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) prévoit que «les communes membres de population inférieure ou égale à 10 000 habitants élisent chacune deux délégués municipaux et les communes membres de population supérieure à 10 000 habitants élisent chacune quatre délégués municipaux » ;

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de deux délégués titulaires pour représenter la commune de Puygouzon au sein du Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE, à l'unanimité**, de désigner délégués titulaires du Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) :

- **M. JUNIOT LEVY Yoann**
- **M. TROUCHES Michel**

*Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme*

**Le secrétaire de séance**

**Michel TROUCHES**



**Le Maire**

**Thierry DUFOUR**

